

LES TROUBLES RESPIRATOIRES DU SOMMEIL

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES PARAMEDICALES ET MEDICALES

DU BON USAGE DES DISPOSITIFS RESPIRATOIRES



Typologie Action de formation

Durée 7h (9h-17h)

Tarif 450 euros par apprenant

Professionnels concernés et pré requis
tous les professionnels du soin
pas d'autres pré requis

93% en 2023

Nombre stagiaires /session
8 stagiaires

Modalités de la formation
Formation collective, Présentielle

Lieu CH Versailles
177 rue de Versailles
78150 le Chesnay Rocquencourt

Objectifs de formation
Actualiser les connaissances sur les troubles respiratoires du sommeil (ex: syndrome apnée du sommeil)
Connaitre le parcours de prise en charge d'un patient porteur de troubles respiratoires du sommeil
Identifier son rôle professionnel de santé dans ce parcours
Former à l'utilisation pratique des dispositifs de traitement (ex: PPC)

session en 2024
nombre de session: 1
10 décembre

Points forts de la formation
Des formatrices pluri disciplinaires expertes dans leur domaine d'exercice.
Une formation qui s'appuie sur de nombreux cas concrets issus du terrain, concrétisés lors d'ateliers de manipulation.

Qualification du formateur
médecin pneumologue,
spécialisée dans le Sommeil,
responsable de l'unité
sommeil, Technicienne de
sommeil 20 ans
d'expérience.

Compétences à l'issue de la formation
En situation professionnelle, les professionnels seront capables d'identifier les signes cliniques liés aux troubles respiratoires du sommeil, de proposer des actions d'ajustement du reprendre soin sans le cadre d'un travail en équipe et de transmettre de manière pertinente, pour une prise en charge des complications.

Méthodes pédagogiques
apports théoriques,
animations ludiques,
manipulations,
questionnaires, études de
cas, analyses de pratiques,
partage d'expérience

Programme
Ce programme propose de valoriser les expériences des professionnels de santé et de partager des expertises de savoir au sein du territoire de santé et de répondre aux recommandations. Il aborde les fondamentaux des troubles du sommeil et les bonnes pratiques paramédicales pour une prise en charge de qualité. Une actualisation et un développement des savoirs et savoirs faire à destination des professionnels de santé impliqués au quotidien dans la prise en soin des patients porteurs de troubles respiratoires du sommeil. Il permet d'anticiper le parcours de soins des patients avec Troubles respiratoires du sommeil. Il donne de compétences technique sur les connaissances des outils et du réseau de soin.

Livrables

Les personnes en situation de handicap sont invitées à prendre contact avec l'organisme de formation afin de construire des conditions de formation adaptées

Modalités d'évaluation de la formation
Evaluation des connaissances et recueil des attentes des participants lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation
Evaluation des acquis tout au long de la formation: questionnaire de positionnement, études de cas, débriefing, évaluation sommative des connaissances à chaud.
Délivrance d'une attestation de formation
Evaluation de la satisfaction des stagiaires à l'issue de la formation un questionnaire portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation, la transférabilité des acquis
Evaluation de l'impact du programme réalisé à distance de la formation, par l'employeur lors des entretiens annuels et des évaluations des pratiques professionnelles

Contact pour les professionnels hors Centre Hospitalier de Versailles
01 39 63 89 06 fweiss@ght78sud.fr

Organisme de formation du Centre Hospitalier de Versailles
Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11788174078

Contact pour les professionnels du Centre Hospitalier de Versailles
service formation 01 39 63 80 83 formation.CHV@ght78sud.fr

action de formation dans le respect des recommandations sanitaires

version 25 juin 2024

Centre Hospitalier de Versailles 177 rue de Versailles 78157 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

enregistré sous le n°11788174078 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état article L.6352-12 du code du travail